

Protection incendie: des dossiers «chauds»

Linda Daoust
Directrice générale et chef de l'exploitation
La Mutuelle des municipalités du Québec

La sécurité incendie est l'un des sujets de prédilection de la MMQ. Non seulement nous adressons à nos membres de nombreux conseils touchant l'application des lois rattachées à ce domaine, mais nous les renseignons régulièrement sur les travaux que dirige le ministère de la Sécurité publique (MSP).

À ce propos, voici donc quelques échos de trois initiatives actuellement en cours auprès du ministère de la Sécurité publique.

Mousse d'extinction: des essais menés par le MSP

Le MSP a mis sur pied un groupe de travail sur la mousse de classe A, dont l'usage est en progression au Québec. L'objectif de ce groupe est de mettre en lumière les avantages de ce produit et d'en établir les paramètres d'utilisation afin d'assurer la sécurité des citoyens et des pompiers. La mousse permet notamment des opérations plus efficaces et une réduction des pertes matérielles causées par l'eau.

Toutefois, bien que le pouvoir d'extinction supérieur de la mousse par rapport à l'eau soit généralement admis par les spécialistes et constaté par les pompiers, peu d'études ont permis d'en quantifier l'efficacité réelle. Dans le contexte actuel de réorganisation des services de sécurité incendie, qui requiert souvent la mise à niveau et l'acquisition de véhicules d'intervention performants, le ministère estime qu'il est essentiel de confirmer la valeur ajoutée de la mousse.

Alarmes d'incendie non fondées: un risque réel

Les alarmes d'incendie non fondées (ANF) représentent des coûts importants pour les municipalités et mobilisent beaucoup de personnel lorsqu'elles se produisent. Aussi, un groupe de travail a-t-il été mis sur pied afin de mesurer l'ampleur réelle du phénomène, de déterminer les causes et les circonstances et de trouver des solutions.

Ce groupe de travail, coordonné par le ministère de la Sécurité publique, a retenu trois solutions

afin de réduire substantiellement l'occurrence des ANF:

- doter les municipalités et les services d'incendie d'outils d'information et de sensibilisation à l'intention des propriétaires de systèmes d'alarme, des installateurs et du personnel d'entretien et de réparation de systèmes d'alarme incendie résidentiels et des entrepreneurs;
- publier des documents afin d'inciter les propriétaires de systèmes d'alarme incendie reliés à les faire vérifier et réparer;
- proposer des éléments pour une réglementation municipale type visant à contrer les ANF.

Précisons que le MSP n'entend pas mettre en place de mesures obligatoires, mais plutôt fournir des outils aux municipalités qui souhaitent contrer le phénomène des ANF. Le groupe examine également la possibilité d'élaborer un programme de qualification pour les entrepreneurs et un programme de certification pour les centrales d'alarme.

Guide sur la prévention des incendies

Les *Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* font de la prévention un objectif prioritaire. Ainsi, bon an mal an, de nombreux documents publiés sont consacrés au développement de programmes, d'outils et de matériel touchant tous les aspects de la prévention. Afin de permettre aux services de sécurité incendie du Québec d'avoir une vision d'ensemble des ressources actuellement disponibles en matière de prévention des incendies, le ministère de la Sécurité publique projette de les consigner dans un guide.

Le Service de la gestion des risques de la MMQ fait actuellement partie du groupe de travail ayant pour mandat de préparer ce guide qui portera notamment sur l'analyse des incidents, l'éducation du public, la réglementation et l'inspection périodique des risques. Le guide sera conçu pour répondre aux besoins des services incendie de toute taille et de toute région. **M**



Linda Daoust

MMQ

Le MSP n'entend pas mettre en place de mesures obligatoires, mais plutôt fournir des outils aux municipalités